

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 11 janvier 2021 par visioconférence à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire, Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères):

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

001-01-2021

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue et une bonne année à tous.

002-01-2021

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption des procès-verbaux du 7 et du 8 décembre 2020
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
8. Demande de don
9. Adhésions corporatives annuelles (CRSBP, ADMQ, FQM, Réseau environnement, AQLM, AQAIRS, Tennis Québec, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, Culture Gaspésie, Association Forestière de la Gaspésie, CIEU-FM, Tourisme Baie-des-Chaleurs, Camps de jour municipaux, Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs, Transport Collectif)
10. Remboursement du fonds de roulement pour 2021 (23 947,78 \$)
11. Permis d'intervention du MTMDET pour 2021
12. Décompte progressif - Travaux mise aux normes
13. Ajout d'une classe salariale pour la préposée de la bibliothèque
14. Vente pour taxes - Dépôt de dossier
15. Affichage d'un poste coordinateur(trice) en loisirs et vie communautaire
16. Clôture de la séance
17. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

003-01-2021

**3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

004-01-2021

**4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

005-01-2021

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET DU 8 DÉCEMBRE 2020**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu les procès-verbaux des séances du 7 et du 8 décembre 2020, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

006-01-2021

**6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

007-01-2021

**7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 230 782,91 \$ (comptes payés au cours du mois, 96 401,04 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 134 381,87 \$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

008-01-2021

**8. DEMANDE DE DON**

Aucune demande

009-01-2021

**9. ADHÉSIONS CORPORATIVES ANNUELLES (CRSBP, ADMQ, FQM, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, AQLM, AQAIRS, TENNIS QUÉBEC, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, CULTURE GASPÉSIE, ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE, CIEU-FM, TOURISME BAIE-DES-CHALEURS, CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX, CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS, TRANSPORT COLLECTIF)**

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité de Nouvelle et de ses employés aux associations suivantes:

CRSBP, ADMQ, FQM, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, AQLM, AQAIRS, TENNIS QUÉBEC, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, CULTURE GASPÉSIE, ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE, CIEU-FM, TOURISME BAIE-DES-CHALEURS, CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX, CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS, TRANSPORT COLLECTIF).

Que le conseil municipal autorise les personnes visées à participer aux congrès et activités de ces associations.

Que le conseil municipal autorise le versement d'une cotisation pour l'année 2021 à l'organisme suivant.

La Corporation de Développement Économique de Nouvelle inc. (CDÉN), un montant de 9 000 \$.

010-01-2021 **10. REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2021 (23 947,78 \$)**

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil autorise le remboursement au fonds de roulement pour l'année 2021 au montant de 23 947,78 \$.

011-01-2021 **11. PERMIS D'INTERVENTION MTMDET POUR 2021**

PERMIS D'INTERVENTION : Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que la Municipalité de Nouvelle demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Que la Municipalité de Nouvelle autorise, le directeur des Travaux publics, Christian Landry ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle relatifs aux permis d'intervention.

012-01-2021

**12. MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE - USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET RÉSERVOIR-PROGRAMME TECQ - DÉCOMPTE PROGRESSIF**

Considérant la résolution 192-09-2019 octroyant le contrat à Groupe Michel Leclerc inc.

Considérant que les travaux sont évalués approximativement à 1 342 908,00 \$ taxes incluses;

Considérant que Groupe Michel Leclerc inc. a présenté un septième décompte progressif au montant de 44 569,70 \$ plus taxes applicables pour les travaux qui ont été exécutés en date du 22 décembre 2020;

- ▶ Groupe Michel Leclerc inc.- Décompte progressif # 7  
44 459,70 \$ plus taxes applicables

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le paiement du décompte progressif #7 à Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 44 569,70 \$ plus taxes applicables suite à l'approbation de la firme ARPO Groupe-conseil inc.

013-01-2021

**13. AJOUT D'UNE CLASSE SALARIALE POUR LA PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant qu'au 31 décembre 2020, la Municipalité de Nouvelle avait l'obligation de faire le processus de maintien de l'équité salariale;

Considérant que la loi oblige qu'un maintien de l'équité salariale doit être réalisé tous les 5 ans;

Considérant que les employés incluent dans la convention des non-syndiqués travaillent 35 heures par semaines pendant 52 semaines pour un total de 1 820 heures par année;

Considérant que les employés non-syndiqués bénéficient annuellement d'une augmentation de leur classe salariale de 2%;

Considérant que les employés non-syndiqués bénéficient, aussi, d'une augmentation de 2 % de leur salaire après un an de travail (1 820 heures);

Considérant que la préposée à la bibliothèque travaille 6 heures par semaine pendant 40 semaines par année, pour un total de 240 heures par année;

Considérant que la préposée à la bibliothèque bénéficie annuellement d'une augmentation de sa classe salariale de 2%;

Considérant qu'il faudrait plus de 7 ans à la préposée à la bibliothèque pour atteindre 1 820 heures de travail et ainsi bénéficier de l'augmentation de salaire de 2 %;

Considérant qu'il est important de prévoir une progression salariale équitable;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de permettre à la préposée à la bibliothèque de bénéficier d'une augmentation de salaire de 2 % après 500 heures de travail, en plus de l'augmentation de sa classe salariale de 2 % par année. Le calcul des heures débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

014-01-2021 **14. VENTE POUR TAXES - DÉPÔT DE DOSSIER**

Considérant que la plupart des contribuables ont respecté les délais prévus par la municipalité pour le paiement des taxes municipales. Par contre, un dossier portant le matricule suivant enregistre un retard :

9333 57 0512

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité procède à l'envoi pour non-paiement de taxes à la MRC d'Avignon ce matricule.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit mandatée à représenter la Municipalité de Nouvelle pour toutes les procédures se rapportant à ce dossier.

La procédure serait annulée si le paiement du solde dû au 31 décembre 2020 était reçu d'ici la date limite pour le transfert à la MRC d'Avignon, soit le 19 janvier à 16h.

À ce montant dû, des frais de notaire, d'administration et de transfert seront ajoutés à la facture.

015-01-2021 **15. AFFICHAGE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Nouvelle procède à l'affichage d'un poste de coordonnateur(trice).

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit mandatée à procéder à cet affichage.

016-01-2021 **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

017-01-2021 **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 15.

---

Yvan St-Pierre,  
Maire

---

Arlene McBrearty  
Directrice générale et secrétaire-trésorière